



COURNON
d' A u v e r g n e

BUDGET VILLE

SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

La finalité principale de ce document est d'améliorer la lisibilité du compte administratif qui vous a été distribué. Il présente les réalisations de l'exercice 2017 et propose des explications permettant de comprendre les modifications les plus importantes intervenues par rapport à l'exercice précédent.

Pour rappel, les transferts de compétences en direction de la Métropole sont effectifs depuis le 1^{er} janvier 2017. Aussi, ce compte administratif est d'ores et déjà impacté des incidences budgétaires induites par ces transferts.

Après avoir étudié les résultats globaux du compte administratif de la Ville, nous examinerons tout d'abord la section de fonctionnement, dépenses et recettes, puis la section d'investissement en nous arrêtant sur chaque chapitre important.

I – LES RESULTATS 2017

Les réalisations 2017 sont les suivantes :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
OPERATIONS DE L'EXERCICE	5 791 997,00	5 513 531,90	22 985 892,16	24 899 096,28
RESULTATS DE L'EXERCICE	278 465,10			1 913 204,12
RESULTATS REPORTEES	1 343 651,60			2 270 738,28
RESULTATS DE CLOTURE	1 622 116,70			4 183 942,40
RESTES A REALISER	1 060 100,00	975 440,00		
TOTAUX CUMULES	2 682 216,70	975 440,00		4 183 942,40
RESULTATS DEFINITIFS NETS	1 706 776,70			4 183 942,40

L'excédent de fonctionnement est affecté en investissement pour 1 720 000 € ; le solde de 2 463 942,40 € est repris en section de fonctionnement au budget primitif 2018.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES			22 985 892,16	
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés	
			Mandats émis	Charges rattachées
011	Charges à caractère général	4 821 650,00	4 126 278,82	137 027,69
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 118 415,00	13 460 533,73	2 745,72
014	Atténuations de produits	114 500,00	97 942,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 813 755,00	3 729 715,58	0,00
Total des dépenses de gestion courante		22 868 320,00	21 414 470,13	139 773,41
66	Charges financières	743 410,00	405 591,62	230 394,88
67	Charges exceptionnelles	483 095,00	9 138,05	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		24 094 825,00	21 829 199,80	370 168,29
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 724 800,00</i>		
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>675 090,00</i>	<i>786 524,07</i>	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 399 890,00	786 524,07	
TOTAL		26 494 715,00	22 615 723,87	370 168,29

Pour les dépenses réelles de fonctionnement, le pourcentage de réalisation est de 90,60 %.

1) Les charges à caractère général

Prévisions 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
4 821 650,00	4 263 306,51	4 505 493,47

Ce chapitre, qui baisse de 5,38 %, soit 242 187 €, est constitué de trois grands blocs :

➤ Les comptes 60 « achats » regroupent toutes les acquisitions nécessaires au fonctionnement des services : eau, électricité, carburants, alimentation, outillage, fournitures diverses, vêtements de travail, produits d'entretien ..., mais également l'ensemble des fournitures nécessaires à la réalisation des travaux en régie.

Les réalisations 2016 s'élevaient à 2 220 554 € et celles de 2017 à 2 061 914 €, soit - 7,14 %, ce qui représente une baisse de 158 640 € : + 20 102 € sur l'eau et l'assainissement, +13 936 € sur les énergies (EDF, GDF, propane), + 18 304 € sur les carburants, + 60 899 € sur l'alimentation (2ème repas bio), - 34 990 € sur les fournitures de petit équipement. Les fournitures dédiées aux travaux en régie représentent 119 383 € en 2017 contre 385 511 € en 2016, résultat du transfert de la compétence voirie notamment.

➤ Les comptes 61/62 « autres charges externes » représentent les frais d'entretien (bâtiments, véhicules, matériel, réseaux, terrains...), les prestations externes (études, maintenance, location mobilière et immobilière, assurances, documentation, téléphonie, affranchissement, publications, ...).

Les réalisations 2016 étaient de 2 209 203 €, celles de 2017 sont de 2 107 915 €, soit - 4,58 %. Parmi les baisses enregistrées, on peut souligner notamment les opérations suivantes : - 33 998 € sur l'entretien de la voirie (transfert de la compétence à la communauté urbaine), - 21 958 € sur les autres frais divers (basculement en partie vers d'autres imputations comptables), - 18 173 € sur les frais d'actes et contentieux, - 69 193 € sur les autres services extérieurs (frais de mise en décharge).

➤ Les comptes 635 et 637 comptabilisent les impôts fonciers et les autres taxes : sur les véhicules ou les radios. Les réalisations passent de 75 737 € en 2016 à 93 478 € en 2017, soit + 23,42 %. La hausse enregistrée est le résultat notamment d'une régularisation par les services fiscaux des surfaces taxables du commissariat de police impactant la taxe foncière qui en découle.

Pour ce chapitre, l'écart entre les prévisions et les réalisations a plusieurs causes :

- ⇒ prévisions budgétaires non suivies de réalisations : entretien de voirie, frais de mise en décharge, travaux en régie ;
- ⇒ économies résultant d'une gestion plus rigoureuse : carburants, contrats de prestations de services, fêtes et cérémonies, publications ;
- ⇒ crédits budgétaires utilisés à moindre coût : énergies, maintenance, entretien de bâtiments, fournitures de petits équipements, frais de télécommunication.

2) Les charges de personnel

Prévisions 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
14 118 415,00	13 463 279,45	14 424 484,68

Ce chapitre est en diminution de 6,66 % soit 961 205 €. Conséquence directe du transfert de la compétence voirie, ce sont 15 agents, essentiellement de la filière technique, qui ont intégré les effectifs de Clermont Auvergne Métropole dès le 1^{er} janvier 2017 (dont 7 contrats unique d'insertion). Plus en détail, le transfert du personnel communal vers la Métropole a été valorisé à hauteur de 959 000 €, ce qui signifie, qu'à périmètre égal, la gestion active du personnel a entraîné une économie de 2 000 € par rapport à l'année précédente.

Concernant les contrats aidés, la ville compte en 2017, 15 contrats uniques d'insertion (contre 35 en 2016) et 18 contrats d'avenir (27 l'an passé).

L'écart entre les prévisions et les réalisations a, comme pour le chapitre précédent, plusieurs causes :

- ⇒ les agents à ½ traitement pour raison de santé sont, par prudence, prévus à plein traitement car ils peuvent reprendre le travail ;
- ⇒ un crédit est toujours prévu pour les agents qui peuvent bénéficier en cours d'année d'un changement de grade suite à la réussite à un concours ou à un examen professionnel ;
- ⇒ les inscriptions budgétaires prévoient systématiquement une augmentation du point d'indice afin de faire face aux éventuelles mesures gouvernementales.

3) Les atténuations de produits

Sur l'exercice 2017, deux éléments composent ce chapitre :

➤ Le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) : il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes, pour la reverser à d'autres intercommunalités et communes moins « favorisées ». Pour 2017, la dépense s'élève à 84 451 €, soit une augmentation par rapport à 2016 de 37 297 €.

➤ Le reversement de fiscalité : suite à la mise en place de la majoration sur les terrains constructibles en 2016, certaines parcelles ont été taxées à tort. Les régularisations ont été effectuées en 2017 portant le montant des remboursements à 13 491 € (la recette générée en 2016 s'élevait à un peu plus de 87 000 €).

4) Les autres charges de gestion courante

Prévisions 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
3 813 755,00	3 729 715,58	3 683 855,43

Le chapitre 65 est en hausse de 45 860 €, soit + 1,24 %. Si les subventions de fonctionnement à destination des budgets annexes sont en baisse de 40 000 €, la subvention au CCAS augmente de 50 000 € (soit 1 675 000 € pour 2017) et les subventions aux associations enregistrent une hausse de 2,21 % pour atteindre la somme de 951 911 € (931 296 € en 2016).

E

En revanche, les contributions aux organismes de regroupement baissent considérablement passant de 197 966 € en 2016 à 153 461 € en 2017. Ce sont à nouveau les transferts de compétences qui sont à l'origine de cette diminution, puisqu'une partie de la contribution versée au SIEG a été transférée au budget de la Métropole.

D'autre part, une enveloppe de 52 560 € a été consacrée aux admissions en non valeur. Cette somme a permis de constater le non encaissement de recettes liées à la taxe locale sur la publicité extérieure et à la facturation des services essentiellement périscolaires depuis 2001.

Enfin, le reversement de la prestation petite enfance au CCAS est en légère hausse de 10 489 €. A noter que la participation de la CAF, constatée en recettes, est elle aussi en légère hausse.

5) Les charges financières

Prévisions 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
743 410,00	635 986,50	653 611,29

Ce chapitre, qui intègre les intérêts des emprunts auprès des organismes bancaires et auprès du SMAF, baisse de 2,70 %, soit 17 625 €.

Les intérêts bancaires représentaient 580 268 € en 2016 et ils s'élèvent à 565 957 € en 2017. Globalement, la Commune bénéficie toujours de conditions favorables liées à un taux moyen relativement bas.

Concernant la dette au SMAF, elle génère 66 068 € d'intérêts en 2017 contre 68 011 € en 2016.

6) Les charges exceptionnelles

Prévisions 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
483 095,00	9 138,05	4 140,92

Le chapitre 67, de par son caractère exceptionnel, ne permet pas de comparaison avec les exercices précédents. En 2017, les dépenses liées à ce chapitre concernent des remboursements au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure et de la rétrocession d'une concession de cimetière ainsi que des écritures de régularisation d'emprunts suite au travail de fiabilisation des comptes engagé avec la trésorerie.

L'écart constaté par rapport à la prévision est très conséquent. Il s'agit en fait du choix prudent de la collectivité, avant même que les négociations avec Clermont Auvergne Métropole n'aboutissent, de prévoir le reversement, à la Métropole, des excédents de fonctionnement des budgets Eau et Assainissement.

7) Les opérations d'ordre

Elles sont regroupées au chapitre 042, égal au chapitre 040 en recettes d'investissement. Ce sont les valeurs d'acquisition des biens cédés, les plus values sur cessions et les amortissements. Les réalisations peuvent être supérieures aux inscriptions car les écritures de cessions sont inscrites uniquement en investissement. Pour 2017, elles s'élèvent à 786 524 €.

LES RECETTES**24 899 096,28**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés	
			Titres émis	Produits rattachés
013	Atténuations de charges	206 000,00	351 449,70	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes div	2 368 150,00	2 221 410,32	351 800,00
73	Impôts et taxes	15 979 041,72	16 073 913,72	0,00
74	Dotations et participations	4 158 200,00	4 362 616,14	0,00
75	Autres produits de gestion courante	334 220,00	308 867,98	0,00
Total des recettes de gestion courante		23 045 611,72	23 318 257,86	351 800,00
76	Produits financiers	216 500,00	215 910,70	0,00
77	Produits exceptionnels	483 585,00	637 587,97	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		23 745 696,72	24 171 756,53	351 800,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	478 280,00	375 539,75	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		478 280,00	375 539,75	
TOTAL		24 223 976,72	24 547 296,28	351 800,00
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		2 270 738,28		

Le pourcentage de réalisation des recettes réelles de fonctionnement est de 101,79 %.

1) Les atténuations de charges

Prévisions 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
206 000,00	351 449,70	361 393,43

Sont comptabilisés ici les remboursements sur rémunérations versés par l'assurance du personnel. La prévision et la comparaison sur plusieurs exercices des remboursements sur rémunérations sont difficiles car elles dépendent des accidents du travail, des maladies, maternités, ...

Néanmoins, on peut souligner, comme pour l'exercice précédent, le taux de réalisation exceptionnel (170,61 %) ainsi que le niveau atteint des remboursements, conséquence du rattrapage exercé depuis 2016 et de l'arrivée à échéance du contrat au 31 décembre 2017.

2) Les produits des services et du domaine

Prévisions 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
2 368 150,00	2 573 210,32	1 794 807,26

Ils regroupent les recettes générées par : les concessions dans les cimetières, la facturation des services rendus aux habitants (restaurants scolaires, accueil garderie, école de musique, CAM), les entrées des spectacles culturels, les remboursements de frais par le CCAS, les budgets annexes et les autres organismes comme Clermont Auvergne Métropole et les dédommagements des assurances.

Les réalisations sont très largement en hausse par rapport à 2016 (+ 43,37 %) et appellent deux remarques :

Tout d'abord, les recettes liées aux services offerts aux habitants augmentent très légèrement de 0,54 %. Plus particulièrement, ce sont les recettes générées par les services périscolaires (accueil et restauration) qui permettent ce résultat, couvrant même en partie la baisse des recettes liées aux concessions de cimetières et au CAM.

Enfin, le choix du mode de gestion des espaces verts de voirie faisant suite aux transferts de compétences participent à la quasi totalité de la variation exceptionnelle de ce chapitre. La mutualisation ascendante mise en place entre la commune et la Métropole permet une recette de 666 831 €, tandis que le remboursement de l'éclairage public et du carburant représente 288 000 €.

Il est à noter toutefois qu'il ne s'agit pas d'une recette nette, l'attribution de compensation ayant été dégradée d'un montant équivalent.

3) Les impôts et taxes

Prévisions 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
15 979 041,72	16 073 913,72	18 171 651,06

Ce chapitre est en diminution par rapport au CA 2016 (- 11,54%). Outre le produit des taxes « ménage » ce chapitre enregistre également : les reversements de Clermont Communauté (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire), la taxe sur l'électricité, la taxe locale sur la publicité extérieure et la taxe additionnelle aux droits de mutation.

La baisse constatée sur cet exercice est la conséquence directe des transferts de compétences. En effet, les transferts de charges se sont accompagnés, par respect du principe de neutralité budgétaire, d'un prélèvement sur l'attribution de compensation. Représentant une recette de 4 301 241 € jusqu'en 2016, l'attribution de compensation atteint désormais 1 488 865 € soit une baisse de 65,39 %.

En 2017, les taux d'imposition ont été revalorisés (+ 3,8 % pour la taxe d'habitation et + 4,8 % pour le foncier bâti). Cumulé à la revalorisation des bases et à leur dynamisme, le produit des contributions directes a apporté une recette supplémentaire de 390 554 €.

	Bases 2016	Bases 2017	% d'augmentation
TH	27 334 381,00	27 397 005,00	+ 0,23 %
FB	27 863 865,00	29 129 874,00	+ 4,54 %
FNB	132 747,00	121 373,00	- 8,57 %

L'application de la taxe locale sur la publicité extérieure permet d'enregistrer une recette de 134 604 € sur 2017 soit une hausse de 12,21 % par rapport à l'exercice précédent. Après deux années consécutives de baisse, la recette retrouve presque son niveau de réalisation de 2012, date de mise en place du dispositif.

La taxe sur l'électricité, basée sur la consommation, est très largement en hausse (+ 143,02 %). Il s'agit en fait de la conséquence directe du rattrapage des reversements du produit de la taxe des 3ème et 4ème trimestres 2016 sur 2017.

Enfin, la taxe additionnelle sur les droits de mutation enregistre pour sa quatrième année consécutive une légère hausse (+ 2,18 %) soit + 12 721 €.

	2014	2015	2016	2017
Droits de mutation	448 204,00	521 113,00	584 667,00	597 388,00

4) Les dotations et participations

Prévisions 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
4 158 200,00	4 362 616,14	4 543 863,46

La DGF (dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation) baisse de 10,58 %, soit - 284 813 €, conséquence de la poursuite de la réduction des concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales.

En revanche, les allocations compensatrices pour les exonérations et dégrèvements sur les taxes communales, servant de variables d'ajustement, enregistrent une hausse importante (+ 21,21% soit +88 681 €) alors même qu'elles étaient en baisse depuis plusieurs années.

Concernant les participations de l'État, les aides octroyées baissent de 13,75 %, résultat en partie lié aux transferts de compétences qui ont entraîné le transfert de personnel sous contrats aidés.

L'ensemble des autres cofinancements (Département, Région, Clermont Auvergne Métropole et CAF) enregistre quant à lui, une nette progression. Ces aides affichent une hausse de 9,74 %, soit une recette supplémentaire de plus de 72 200 € par rapport à 2016. L'essentiel de ces recettes est destiné aux actions de la culture et de la jeunesse.

A noter enfin cette année, une recette de 36 519 € au titre du FCTVA portant sur les dépenses de fonctionnement 2016 destinées à l'entretien des bâtiments de la collectivité.

5) Les autres produits de gestion

Prévisions 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
334 220,00	308 868,00	330 173,75

Ce sont les loyers encaissés par la Commune (logements locatifs, immeuble de la Poste, commissariat, ...), les locations de salles et les fermages. Ils enregistrent une baisse de 6,45 % par rapport à 2016.

6) Les produits financiers et exceptionnels

	Prévisions 2017	Réalisations 2017	Réalisations 2016
Produits financiers	216 500,00	215 910,70	80,15
Produits exceptionnels	483 585,00	637 587,97	468 368,59

Concernant les produits financiers, il s'agit du remboursement par la Métropole, comme le prévoit la convention, des intérêts d'emprunts ayant servi au financement de la voirie avant les transferts de compétences. Pour rappel, l'encours de dette repris s'élève à 8 018 477 € et les frais financiers se portent à 1 352 416 €. Le remboursement de la dette par Clermont Auvergne Métropole prévoit un profil d'amortissement sur 15 ans.

Concernant les réalisations des produits exceptionnels, celles-ci dépassent les prévisions car les inscriptions de crédits concernant les cessions se font uniquement en investissement. Le produit de ces cessions peut différer considérablement d'un exercice à l'autre. En 2016, il s'agissait essentiellement de cessions foncières (375 370 €) et du bilan de gestion positif du SMAF.

Concernant 2017, les principales recettes proviennent des reversements des excédents d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement (443 580 €). Les ventes immobilières représentent 115 016 € (appartement avenue de Lempdes et diverses parcelles du secteur Grand Champ Gravier et Bois Joli) tandis que le bilan de gestion du SMAF enregistre un produit de 46 131 €.

7) Les opérations d'ordre

Elles sont regroupées au chapitre 042 et compensées par des dépenses d'investissement au chapitre 040. Ce sont les travaux en régie, l'amortissement des subventions, le transfert des assurances dommage ouvrage et les moins values sur cessions. Pour 2017, ces opérations s'élèvent à 375 540 € dont 360 340 € de travaux en régie.

III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

LES DEPENSES	5 791 997,00
---------------------	---------------------

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	278 505,00	105 106,42	100 500,00
204	Subventions d'équipement versées	553 300,00	516 518,64	36 560,00
21	Immobilisations corporelles	2 222 140,00	1 403 875,50	775 410,00
23	Immobilisations en cours	820 545,00	597 335,66	131 530,00
Total des dépenses d'équipement		3 874 490,00	2 622 836,22	1 044 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	330 520,00	330 492,16	0,00
13	Subventions d'investissement	75 180,00	51 976,00	16 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 982 608,40	1 982 084,20	0,00
27	Autres immobilisations financières	461 555,00	418 170,67	0,00
Total des dépenses financières		2 849 863,40	2 782 723,03	16 100,00
Total des dépenses réelles d'investissement		6 724 353,40	5 405 559,25	1 060 100,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	478 280,00	375 539,75	
041	Opérations patrimoniales	10 900,00	10 898,00	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		489 180,00	386 437,75	
TOTAL		7 213 533,40	5 791 997,00	1 060 100,00
Pour information				
D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1		1 343 651,60		

Elles se classent en trois catégories : les dépenses d'équipement, les dépenses financières et les écritures d'ordre.

1) Les dépenses d'équipement

En 2017, elles s'élèvent à 2 622 836 € auxquelles il faut ajouter les travaux en régie pour 360 340 €, ce qui porte le total à 2 983 176 € (contre 3 634 135 € en 2016). Cette année, le taux de réalisation est de 68,78 % (il était de 73,88 % en 2016). Les transferts de compétences expliquent ce niveau de réalisation, la commune n'ayant plus à financer les projets de voirie notamment.

Ces dépenses d'équipement peuvent se détailler en trois groupes : les immobilisations incorporelles (chapitre 20), les immobilisations corporelles (chapitre 21) et les immobilisations en cours (chapitre 23).

➤ Les immobilisations incorporelles : ce sont les acquisitions de logiciels, les frais d'études, les annonces et insertions et les fonds de concours. Les principales réalisations de 2017 sont :

▪ Frais d'étude création ZAC République	15 000,00
▪ Étude hydrogéologique zone de loisirs / plan d'eau	42 880,00
▪ Frais annonces et insertions	8 425,00
▪ Licences informatiques	37 160,00
▪ Fonds de concours au SIEG pour borne marché place des Dômes	14 740,00
▪ Fonds de concours à la Métropole pour l'attribution de compensation d'investissement	501 780,00

➤ Les immobilisations corporelles : ce sont toutes les acquisitions de matériel, outillage, véhicules, terrains, mobilier et divers aménagements. Les principales dépenses ont été :

▪ Enrochement des berges de l'Allier	44 830,00
▪ Aire de jeux d'eau	223 925,00
▪ Sols souples aires de jeux	44 510,00
▪ Interphone vidéo dans les écoles	35 150,00
▪ Menuiseries élémentaire L. Dhermain	87 345,00
▪ Menuiseries salle d'activité maternelle L. Dhermain	34 190,00
▪ Coursive métallique et sanitaires restaurant scolaire Bournel	58 310,00
▪ Chaudière école de musique	32 700,00
▪ Agrès de fitness zone de loisirs	20 000,00
▪ Nouvelle piste de BMX (y compris bungalows)	295 280,00
▪ Piste d'athlétisme	75 515,00
▪ Aménagement de la bibonnerie Jardin des Ptits Potes	11 485,00
▪ Matériels informatiques écoles (dont les VPI)	50 010,00
▪ Matériel CTM (dont tondeuse Kubota)	69 800,00
▪ Matériel restaurants scolaires	28 510,00

➤ Les immobilisations en cours : ce sont tous les travaux de bâtiments, de voirie privée de la commune ou autres. Nous pouvons notamment signaler :

▪ Accessibilité bâtiments recevant du public	21 890,00
▪ Réfection parking des Rivaux	26 660,00
▪ Aménagement locaux police municipale place des Dômes	22 900,00
▪ Réhabilitation sol et toiture tennis couvert	159 695,00
▪ Aménagement boulodrome	343 995,00
▪ Barrière automatique Jardin des Ptits Potes	8 750,00
▪ Aménagement épicerie sociale et solidaire	11 165,00

2) Les dépenses financières

Pour 2017, elles s'élèvent à 2 782 723 € contre 2 268 944 en 2016, soit + 513 779 €. Plusieurs raisons expliquent cet écart :

➤ Une somme de 9 527 € a dû être remboursée au titre d'une recette de taxe d'aménagement perçue à tort (retrait d'un permis de construire) ;

➤ Une écriture de 23 576 € est intervenue en dépense afin de régulariser l'attribution d'une subvention mal imputée comptablement (une recette équivalente en section d'investissement constate la bonne réaffectation) ;

➤ Les transferts de compétences ont entraîné le transfert à la Métropole de certaines recettes non prévues lors du budget primitif. Il s'agit d'une part, du reversement de la recette des amendes de police pour 28 400 € et d'autre part, du reversement des excédents d'investissement des budgets Eau et Assainissement désormais de compétence communautaire (réciproquement 13 620 € et 307 345 €).

Concernant le remboursement en capital de la dette, il s'élève à 1 982 080 € en 2017 contre 1 871 700 € en 2016, soit + 110 380 €. L'écart s'explique en fait exclusivement par une écriture de régularisation permettant le transfert des panneaux photovoltaïques de la salle polyvalente vers le budget annexe. Il s'agit en l'occurrence de constater comptablement le transfert de l'emprunt de 125 000 € du budget principal vers le budget annexe (une écriture similaire en recette d'investissement permet de régulariser le transfert du coût des travaux pour 150 335 €).

Enfin, le remboursement du capital de la dette au SMAF est de 418 170 € en 2017 pour 392 745 € en 2016. Le portage foncier assuré par l'EPF en 2017 pour la collectivité a légèrement augmenté, conséquence directe des acquisitions réalisées en 2016 par le SMAF pour le compte de la commune : parcelles rue du lac, maisons rue du Commerce et avenue de la Liberté.

L'évolution de l'encours de la dette (c'est à dire la masse globale du capital restant dû) est la suivante :

Encours au 31/12/2016	Encours au 31/12/2017
19 921 053,00	19 163 969,00

Le désendettement entre 2016 et 2017 représente 3,95 % de l'encours, soit 757 084 €.

Il est à noter également que le volume de cet encours ne tient pas compte de la convention de reprise de dette établie entre la commune de Cournon-d'Auvergne et Clermont Auvergne Métropole. Dans un souci de lisibilité, il convient de rappeler que la dette reprise par la Métropole s'élève à 8 018 477 €.

3) Les opérations d'ordre

Elles se répartissent entre écritures d'ordre à l'intérieur de la section et écritures d'ordre entre sections.

Les premières, regroupées au chapitre 041, sont des opérations patrimoniales : intégration des études, des annonces et insertions, constatation du capital déjà versé lors du rachat de parcelles au SMAF ..., elles s'équilibrent à l'intérieur de la section en dépenses et en recettes.

Les secondes, regroupées au chapitre 040, sont composées de l'amortissement des subventions, des moins values sur cessions et des travaux en régie. Elles s'équilibrent avec les recettes de fonctionnement du chapitre 042.

S'agissant des travaux en régie, les réalisations s'élèvent en 2017 à 360 339 €. Ces travaux, effectués par le personnel municipal, concernent aussi bien les plantations : 29 425 € (zone de loisirs et espaces verts urbains), les aménagements divers : 122 265 € (aires de jeux, clôtures, zone de loisirs et piste de BMX), que les travaux de bâtiments : 208 650 € (accessibilité PMR, rénovation buvette terrasse, réhabilitation rivière des Toulait, création local technique jeux d'eau, travaux dans les écoles, ...).

LES RECETTES

5 513 531,90

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12
13	Subventions d'investissement	427 080,00	236 171,82	170 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 252 380,00	1 172 560,98	600 000,00
21	Immobilisations corporelles	150 335,00	150 332,04	0,00
23	Immobilisation en cours	725,00	721,53	0,00
Total des recettes d'équipement		2 830 520,00	1 559 786,37	770 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	870 000,00	1 006 352,30	0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 430 970,00	1 430 965,16	0,00
27	Autres immobilisations financières	719 000,00	719 006,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	295 905,00		204 940,00
Total des recettes financières		3 315 875,00	3 156 323,46	204 940,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 146 395,00	4 716 109,83	975 440,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>1 724 800,00</i>		
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>675 090,00</i>	<i>786 524,07</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>10 900,00</i>	<i>10 898,00</i>	
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 410 790,00	797 422,07	
TOTAL		8 557 185,00	5 513 531,90	975 440,00

Elles se composent de trois groupes : les recettes d'équipement (emprunts et subventions), les recettes financières (FCTVA, taxe d'aménagement, ...) et les recettes d'ordre.

1) Les recettes d'équipement

Les principales subventions reçues en 2017 concernent :

- le mobilier du multi accueil de la Poélade : 23 575 €,
- la création de l'épicerie sociale et solidaire : 23 535 €,
- la réhabilitation du complexe JL Bertrand : 79 425 €,
- la transformation du hall de l'école de musique : 6 000 €,
- le déménagement des bureaux de la police municipale : 13 900 €,
- la réfection de la toiture des tennis couverts : 12 165 €.

Bien que reversées à la Métropole suite aux transferts de compétences, les amendes de police ont d'abord fait l'objet d'une recette sur le budget de la commune. Comme indiqué précédemment, elles s'élèvent pour 2017 à 28 400 €.

Egalement évoqué plus haut en dépenses financières, le transfert des panneaux photovoltaïques de la salle polyvalente vers le budget annexe a nécessité de constater comptablement le transfert du coût des travaux initialement portés par le budget principal pour 150 335 €.

Enfin, l'enveloppe d'emprunts nécessaire au financement des investissements 2017 s'élève à 1 172 560 €.

2) Les recettes financières

Ce sont le FCTVA, la taxe d'aménagement, les réserves (affectation en investissement d'une part de l'excédent de fonctionnement N-1) et depuis cette année la prise en charge d'une partie de la dette par la Métropole.

Le FCTVA dépend de l'ampleur des travaux d'investissement. Il est versé par les services de l'État et représente 16,404 % des dépenses d'équipement TTC. En 2010, la commune de Cournon-d'Auvergne a participé au plan de relance, ce qui lui permet désormais de récupérer le FCTVA l'année suivant les investissements.

La taxe d'aménagement est une taxe sur les constructions, reconstructions ou agrandissements des bâtiments. Elle est affectée à la section d'investissement pour financer les équipements nécessaires à l'urbanisation : voirie, réseaux, ...

A noter par ailleurs, que suite aux transferts de compétences, la taxe d'aménagement qui grève les permis de construire déposés depuis le 1^{er} janvier 2017, est désormais reversée aux communes à hauteur de 70 %.

	Réalisations 2016	Réalisations 2017
FCTVA	628 144,69	480 919,81
TA	438 915,45	525 432,49

L'affectation du résultat de fonctionnement N-1 doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. Celui-ci s'élève à 1 099 950 € en tenant compte des reports de crédits et l'affectation du résultat est de 1 110 000 € (article 1068), à laquelle s'ajoutent, avant reversement à la Métropole, les excédents d'investissement des budgets Eau et Assainissement (13 620 € et 307 345 €).

Enfin, la reprise de la dette par Clermont Auvergne Métropole s'élève, pour l'exercice 2017, à 719 006 €.

3) Les recettes d'ordre

Nous avons vu en dépenses qu'elles se répartissaient entre écritures d'ordre à l'intérieur de la section (opérations patrimoniales) et écritures d'ordre entre sections.

Les secondes (regroupées au chapitre 040) sont composées des amortissements et des cessions et s'équilibrent avec les dépenses de fonctionnement du chapitre 042.

IV – CONCLUSION

L'exercice 2017 a été marqué par deux faits majeurs :

Tout d'abord, le transfert de certaines compétences vers la Métropole qui, à compter du 1^{er} janvier 2017, a impacté l'ensemble des chapitres budgétaires qui compose le budget de la Ville. Dans un tel contexte de mutation, il est donc assez difficile d'opérer à des comparaisons poste par poste entre les exercices. Néanmoins, le suivi et le sérieux de gestion de l'ensemble des services ont fait que nous avons pu dégager des excédents qui nous ont permis des investissements importants.

Enfin, la poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement apparaît une nouvelle fois encourageante. A périmètre constant, tous les postes et en particulier les charges de personnel ont, en effet, été maintenus sinon en baisse par rapport à 2016.

Ces résultats positifs ont, de plus, été obtenus alors que les dotations de l'État avaient continué de baisser. Ils l'ont été grâce à l'effort de tous, services, fonctionnaires, élus et conseillers communautaires.